



Commune de Dax
AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE
Autorisation d'occupation du domaine public
Étal halles de la ville de Dax

Contexte :

Dans le cadre de la restructuration complète des halles municipales, le positionnement commercial permet de proposer une offre du quotidien aux habitants du territoire et aux visiteurs, privilégiant la qualité des produits à un prix accessible, favorisant les circuits courts, la production locale et les savoir-faire.

Cadre réglementaire :

Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2122-1 à L2122-2: publicité, procédure de sélection

Lieu objet de l'appel à candidatures :

- .Étal dans les halles municipales, place Roger-Ducos, pour une activité de restauration (Concept de restauration urbaine « street food » - n° 1).
- .Durée de la convention d'occupation du domaine public pour les étals : 5 ans
- .Loyer mensuel étal avec hotte : 11 €/m² + 2 €/m² pour participation aux charges collectives.
- .Superficie : 26 m²

Pièces jointes (à retirer au Pôle développement économique et commercial - 26, rue Cazade - Dax) ou sur dax.fr : le règlement de la consultation - les conditions d'occupation des nouvelles halles - le plan des Halles - le plan de l'étal - le dossier de candidature - le modèle de convention d'occupation

Activité demandée :

Concept de restauration urbaine « street food », complémentaire à l'offre existante

Installation prévisionnelle : 2^e semestre 2022

Dossier disponible sur demande à deveco@dax.fr ou sur site 26 rue Cazade 40100 DAX
Date limite de dépôt des candidatures : le 15 Avril 2022 à 15 heures. Pour toute candidature par courrier, c'est la date de réception qui fera foi. Les remises de candidature devront être sous pli cacheté avec la mention du nom de la consultation et la mention « Ne pas ouvrir ». Le candidat précisera une durée de validité de son offre. Offre à adresser à mairie de Dax - Direction développement économique et commercial, rue Saint-Pierre - CS 9007 - 40107 Dax Cedex.

Pièces de candidature :

Lettre de candidature (présentant de manière synthétique la démarche et l'intérêt pour les halles) - Dossier de candidature complété - L'extrait d'immatriculation au

registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à la Mutualité Sociale Agricole de moins de 3 mois (si activité existante) - Diplômes/qualifications du chef d'entreprise et du personnel sur l'état s'il est connu au jour du dépôt de la candidature - Statuts sociaux en cas de société - Attestation sur l'honneur d'être à jour fiscalement et socialement - Prévisionnel d'activité - Si activité existante les 3 dernières liasses fiscales ou les liasses fiscales depuis la création de l'entreprise - Photos des produits.

Quatre critères de sélection :

Savoir-faire professionnel (30 %) - Complémentarité avec l'offre existante (40%) - Animation commerciale du point de vente (15 %) - Capacité financière (15 %).

Le critère savoir-faire professionnel sera jugé en fonction du parcours professionnel du candidat et de l'expérience acquise ainsi que des qualifications obtenues en rapport avec le projet.

Le critère complémentarité avec l'offre existante sera jugé en fonction de l'originalité de la proposition, de sa différenciation avec les activités déjà retenues.

Le critère animation commerciale du point de vente sera jugé en fonction de la politique commerciale et des animations que proposera le candidat.

Le critère capacité financière sera jugé en fonction de la situation financière du candidat et de sa capacité à investir durablement dans le projet.

Contact : deveco@dax.fr